REGLEMENT

DE LA

CONFRÉRIE

DE

L'ADORATION PERPETUELLE DU S. SACREMENT

ET DE LA

BONNE MORT.

AVEC L'APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE QUÉBEC.

—

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE.,
No. 1, rue Lamontagne.

1844.

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

BX816 C3 C555 1844

Reserve

14 Ab

REGLEMENT

DE LA

CONFRERIE

DE

L'ADORATION PERPETUELLE DU ST. SACREMENT

ET DE LA

BONNE MORT.

AVEC L'APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE QUEBEC.

QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE.,
No. 1, Rue Lamontagne.

1844

APPROBATION.

—

VU et approuvé le présent livret contenant le *Règlement de la confrérie de l'adoration perpétuelle du saint-sacrement ou de la bonne-mort.*

Québec, 22 août 1844.

+ JOS. Evêque de Québec.

Loué soit à jamais le Seigneur JESUS dans le très-saint Sacrement de l'autel.

Je
entrant dans l'association de l'Adoration perpétuelle, ai choisi pour mon jour particulier dans l'année, le
depuis heures jusqu'à
et pour ma demi-heure de chaque
mois, le depuis
heure jusqu'à pour faire à
Jésus-Christ, autant qu'il sera en moi, la réparation des outrages qu'on lui faits au très-saint Sacrement de l'autel.

On doit garder ce billet, pour ne pas manquer à l'heure qu'on a prise.

ou assoc
Sai

LA fi
s'aid
mort : le
tiques q
tous les
pour la
doit mou

Les as
ciale d'h
puisqu'i
être en p
des mou
les moye
ment et
afin que
leurs pr
leurs pr
nent de
Dieu.

Ainsi
zèle pou
toire, s
l'associa
doivent
une bon

FIN DE LA CONFRÉRIE

ou association de l'adoration perpétuelle du Saint-sacrement ou de la Bonne-mort.

LA fin principale de cette association est de s'aider mutuellement à se procurer une bonne mort : les diverses prières et les pieuses pratiques que l'on y fait, tendent à l'obtenir pour tous les associés en général, et en particulier pour la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Les associés doivent faire une profession spéciale d'honorer Jésus-Christ au St. Sacrement, puisqu'il l'a institué pour se donner à nous, et être en particulier le viatique et la consolation des mourans. Ils procureront aussi, par tous les moyens qu'il pourront employer, le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire, afin que ces saintes âmes, étant délivrées par leurs prières et leurs bonnes œuvres, soient leurs protectrices dans le ciel, et leur obtiennent de mourir, comme elles, dans la grâce de Dieu.

Ainsi la dévotion au St. Sacrement, et le zèle pour la délivrance des âmes du purgatoire, sont comme l'âme et le fondement de l'association, et en même temps les moyens dont doivent se servir les associés pour se procurer une bonne mort.

Les associés auront aussi une dévotion particulière à la sainte Vierge, aux saints Anges Gardiens, à St. Joseph, et au saint sous l'invocation duquel est dédiée la chapelle de la confrérie : ils les prendront pour protecteurs de la bonne mort.

On recevra dans cette association toutes sortes de personnes, de quelque état, de quelque condition et de quelque sexe qu'elles soient qui auront fait la première communion, et qui voudront se conformer aux règles approuvées pour le gouvernement de la dite association ; pourvu qu'elles soient de bonnes mœurs, et assez ferventes pour communier au moins six fois l'année.

Quand on voudra en être reçu, on s'adressera au directeur de l'association, qui déterminera le jour auquel on pourra l'être. Ce jour pourrait être celui de l'assemblée des mois ci-après désigné. On s'y préparera par la pratique de quelques bonnes œuvres et surtout par une bonne confession et une fervente communion que l'on fera ce jour-là ; après quoi l'on récitera devant le St. Sacrement l'oraison suivante, ayant à la main un cierge allumé que chacun fournira et qui appartiendra ensuite à la confrérie. Si la personne qui doit être reçue ne sait pas lire, le directeur, ou son substitut, la lira, s'il le juge à propos, ou la fera lire par l'un des

deux administrateurs, ou, à leur défaut, par l'un des plus anciens conseillers.

Cette prière se dira au pluriel, lorsque plusieurs personnes seront reçues à la fois.

Le jour dans l'octave de la fête du St. Sacrement où tous les associés renouvelleront la consécration du jour de leur réception, le directeur récitera à haute voix cette prière, en la lisant au pluriel au nom de tous les confrères, qui auront un cierge à la main.

CONSÉCRATION

A Notre-Seigneur au St. Sacrement.

PROSTERNÉ à vos pieds, adorable Jésus, je me consacre entièrement à vous, et je vous fais une protestation solennelle de vous rendre tous les jours de ma vie les hommages, les adorations, et les respects qui vous sont dus; et de réparer, autant qu'il dépendra de moi, les outrages et les insultes qui vous sont faits dans le sacrement adorable de votre amour. Je m'unis à cet effet aux saintes ardeurs du saint cœur de votre divine mère; je prie cette mère de bonté d'être mon avocate, et de vous présenter le sacrifice que je vous fais de mon cœur et de ma vie. Puisque vous ne m'avez fait naître que pour mourir, accordez-moi la grâce, ô divin Sauveur, de pouvoir mourir entre vos bras. Ne

permettez pas que je sois privé, à la mort, de ce sacré viatique, que vous avez préparé pour être la force et la consolation des chrétiens dans les derniers momens de leur vie. Je tâcherai de mériter cette grâce par la vie sainte que je suis résolu de mener. Pour m'aider dans cette résolution, appliquez-moi le fruit et les mérites de votre sang précieux : appliquez-le en particulier aux âmes qui souffrent dans le purgatoire ; abrégez leurs peines, et donnez-leur le repos éternel. Je vous offre pour leur délivrance toutes les prières et autres bonnes œuvres qui se font dans l'association, aux règles de laquelle je veux me conformer. Faites qu'après vous avoir adoré présent sur nos autels, je puisse avec ces mêmes âmes vous posséder et vous aimer éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

REGLES ET PRATIQUES DE LA CONFRÉRIE.

LA confrérie ou association de l'adoration perpétuelle du St. Sacremen et de la Bonne-mort, sera gouvernée par le curé de la paroisse où elle sera érigée. Il pourra être remplacé au besoin par le vicaire ou tout autre prêtre résidant dans la dite paroisse, à son invitation, pour faire en son nom les exercices prescrits par les

règles. Ce directeur gouvernera cette confrérie conjointement avec deux administrateurs et dix conseillers qu'on élira, chaque année, dans une assemblée de trente des plus anciens confrères résidant sur les lieux, présidée par le directeur, laquelle sera tenue le premier, le second ou le troisième dimanche de mai. La même assemblée fera aussi choix de huit hommes et de huit femmes de la confrérie, pour visiter les associés malades de leur sexe et de leur quartier respectif. Lorsque la confrérie sera en moyen de soulager ses pauvres, il sera nommé huit autres personnes, pour prendre connaissance des plus nécessiteux, et en donner avis au conseil par la voie du directeur.

Tous les officiers de l'un et de l'autre sexe pourront être continués dans leurs charges aussi long-temps que l'assemblée des trente le trouvera convenable.

Il y aura aussi deux sacristains ou sacristines, dont la fonction principale sera de distribuer les cierges aux associés pour la procession du St. Sacrement et autres occasions où ils les doivent tenir allumés, et de les retirer après.

C'est au conseil, composé comme il a été dit ci-dessus, du directeur, des administrateurs et de dix conseillers, qu'il appartiendra de décider de l'emploi des deniers de la confrérie, de

l'exclusion des confrères, et de toutes les affaires de l'association. Le premier des deux administrateurs sera secrétaire, chargé du catalogue des confrères et du régistre des délibérations du conseil. Le second sera trésorier de la confrérie, fera la recette des aumônes et des contributions fixées pour chaque associé à vingt sous, payables au premier juillet de chaque année. Il sera dépositaire de tout l'argent, et ne déboursera rien sans l'autorisation du conseil, qui s'assemblera autant de fois que le directeur le jugera nécessaire, et qui ne pourra délibérer, s'il n'y a six membres présens, outre le directeur ou son substitut.

Les associés penseront chaque jour à la mort, et détermineront en particulier quelque petite pratique, qui puisse souvent leur rappeler cette pensée, chacun selon son attrait et sa dévotion. Ils réciteront, chaque jour, sept fois *Requiem æternam, dona eis, Domine : et lux perpetua luceat eis.*

Les associés passeront chaque mois une demi-heure devant le St. Sacrement, au jour et à l'heure qui leur seront marqués ; et outre cela, une heure chaque année, pour l'adoration perpétuelle.

Ils auront aussi une attention particulière à adorer le St. Sacrement, toutes les fois qu'il sera exposé dans quelque église.

Ils se confesseront et communieront au moins une fois tous les deux mois.—Ce jour-là, ou quelque autre qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite pour se préparer à la mort; ils en demanderont la méthode à leur confesseur.

Comme le principe de la bonne mort est une bonne vie, les personnes associées auront soin de régler la leur selon les maximes de l'évangile et l'esprit du christianisme.

L'on ne recevra point dans l'association les personnes qui auraient fait quelque faute considérable contre la pureté avec scandale, à moins que le scandale ne fût réparé, et que la personne n'eût donné depuis des preuves non équivoques de la pureté de ses mœurs et de la régularité de sa conduite.

On ne recevra pas non plus ceux qui fréquentent des maisons ou des personnes suspectes, qui vont souvent au cabaret, ou sont sujets à s'enivrer ou à enivrer les autres; qui donnent des bals dans leurs maisons, ou y assistent chez autrui, ou y laissent aller leurs enfans, ou permettent à leurs filles de passer les veillées hors de leur présence avec les jeunes gens de l'autre sexe; ceux qui profèrent publiquement des blasphèmes, ou des paroles injurieuses à la foi catholique, qui entretiennent des inimitiés, sans vouloir se réconcilier, et ceux qui n'envoient

pas leurs enfans aux catéchisme et aux offices divins avec régularité.

Les personnes qui seraient sujettes à quelques-unes de ces fautes, ou qui en quelqu'autre manière causeraient du scandale, ne seront point reçues dans l'association ; ou si, y étant admises, elles s'en rendaient coupables, elles en seront exclues, sans pouvoir y rentrer, à moins qu'elles ne donnent des marques certaines de pénitence, et qu'elles ne changent sincèrement de conduite : en ce cas, si elles désirent y entrer, elles pourront être reçues avec l'approbation du conseil.

Afin de maintenir la ferveur des associés, ils se tiendra une assemblée de la confrérie le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, dans laquelle les prières ci-après marquées seront faites par le directeur ou son substitut. Cette assemblée et l'heure à laquelle elle aura lieu, seront annoncées au prône le dimanche précédent.

Il sera libre au directeur de tenir cette assemblée le dimanche de chacun des dits mois, après les vêpres, au lieu des vendredis.

Une ou deux fois l'année, on fera, dans cette assemblée, la lecture des présentes règles ; auquel cas il n'y aura point d'exhortation, ni d'autre lecture.

Le mardi ou le samedi dans l'octave de la

fête du St. Sacrement, il se tiendra une assemblée extraordinaire, aussi annoncée au prône, à laquelle tous les associés renouvelleront la consécration qu'ils ont faite à Notre-Seigneur dans le St. Sacrement, au jour de leur réception. Cette cérémonie se fera devant le St. Sacrement exposé.

Le second ou le troisième dimanche de chacun des mois ci-dessus désignés, on fera, le soir avant le salut, dans l'église de la confrérie, une procession du St. Sacrement qui aura été annoncée le matin à la messe ; les associés y assisteront un cierge à la main. Les administrateurs et conseillers tâcheront de n'y jamais manquer. S'ils ne peuvent s'y rendre, ils seront remplacés par d'autres, en sorte qu'il y en ait au moins douze à la suite du St. Sacrement, à moins qu'il n'y ait pas assez d'espace dans les allées pour leur permettre de l'accompagner. Tous les associés garderont leurs cierges à la main jusqu'à la fin du salut : après quoi ils les remettront où ils les auront pris.

Chaque associé, après sa réception, offrira toutes les prières et bonnes œuvres qu'il pourra faire pendant huit jours, pour la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Si quelqu'un des associés tombe malade, les personnes préposées pour cela, auront soin de le visiter, et de l'exhorter, s'il est en danger, à re-

cevoir les sacremens et à se préparer à la mort.

Les associés accompagneront, autant que possible, le St. Sacrement, quand on le portera aux malades, surtout à des confrères. S'ils ne peuvent le faire, ils diront au moins pour le malade, un *Pater* et un *Ave, Maria.*

L'on avertira par trois coups de cloche ajoutés à la sonnerie ordinaire, que c'est un confrère à qui on porte le saint viatique.

Si le malade tombe dans l'agonie, on sonnera la cloche d'une manière particulière et convenue pour avertir ceux des associés qui pourront le faire, de se rendre dans la chapelle de la Bonne-mort, et y réciter les prières des agonisans, ou quelques autres, à leur dévotion, pour le moribond. Ceux qui ne pourront pas aller à l'église, feront chez eux les mêmes prières, s'ils le peuvent, ou diront du moins cinq *Pater* et *Ave.*

Quand il mourra quelqu'un des associés, tous les autres assisteront à son enterrement; ils feront pour lui une communion, et offriront à Dieu pour le repos de son âme, toutes les prières et bonnes œuvres qu'il feront pendant huit jours.

On fera chanter un petit service, ou l'on fera dire une basse messe pour chaque associé décédé, selon que la confrérie en aura le moyen. Huit jours après la mort d'un des associés, tous

les autres offriront à Dieu, pendant huit autres jours, toutes les prières et autres bonnes œuvres qu'ils feront, pour la personne de la confrérie qui mourra la première.

Les associés auront particulièrement soin que les corps morts des pauvres, pour la sépulture desquels aucune personne de la famille ne s'intéressera, soient enterrés d'une manière convenable. Si la confrérie se trouve en moyen, elle fournira ce qui sera nécessaire à cet effet.

Toutes les règles et statuts ci-dessus n'obligent sous aucune peine de péché mortel ou véniel : ce qui ne doit pas empêcher les associés de les garder fidèlement, pour participer aux indulgences, et mériter par cette fidélité une bonne et sainte mort.

INDULGENCES

Accordées par un indult de N. S. P. le Pape PIE VII, *du 7 mars* 1819, *aux associés de la confrérie du St. Sacrement et de la Bonne-mort, dans le diocèse de Québec.*

INDULGENCES PLENIERES.

1o.—Le jour de leur entrée dans la confrérie.

2o.—Le Jeudi-saint.

3o.—Le jour de la Fête-Dieu.

4o.—Le jour de Ste. Anne, 26 juillet.

5o.—Le jour de la commémoration des fidèles trépassés, 2 novembre.

Pour gagner chacune de ces indulgences, il faut s'être confessé avec douleur, avoir reçu la sainte communion, et prier dévotement pour la propagation de la foi, sans obligation particulière de visiter aucune église.

INDULGENCES PARTIELLES.

Sept ans et sept quarantaines, toutes les fois qu'ils assistent aux assemblées de la confrérie, aux processions ou aux funérailles des associés.

N. B.—Ces indulgences, tant plénières que partielles, sont appliquables par manière de suffrages au soulagement des âmes du Purgatoire.

PRIÈRES

Qu'on récite dans l'assemblée du premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

VENI, Sancte Spiritus, &c.
Le chapelet ou couronne de la sainte Vierge.
L'exhortation ou lecture.

LITANIES

Pour obtenir une bonne et sainte mort.

SEIGNEUR, délivrez-moi d'une mort subite et imprévue.—Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, délivrez-moi des embûches du démon :

Quand je mourrai, délivrez-moi des frayeurs de la mort :

Quand je mourrai, délivrez-moi de la tentation du désespoir :

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'esprit de présomption :

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'endurcissement du cœur :

Quand je mourrai, délivrez-moi de votre colère :

Quand je mourrai, délivrez-moi de la puissance du démon :

Qand je mourrai, délivrez-moi de tous les attraits du monde et de la chair :

Quand je mourrai, faites-moi la grâce de recevoir les derniers sacremens :

Quand je mourrai, accordez-moi l'abondance de vos grâces :

Qand je mourrai, accordez-moi une contrition parfaite :

Quand je mourrai, accordez-moi une ferme espérance et une foi inébranlable :

Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, accordez-moi une ardente charité:

Quand je mourrai, accordez-moi une patience invincible :

Quand je mourrai, accorde ..oi la force de résister à mes ennemis :

Quand je mourrai accordez-moi une soumission parfaite à vos ordres :

Quand je mourrai, accordez-moi un ardent désir de vous voir :

Quand je mourrai, accordez-moi la protection de la sainte Vierge, l'assistance des saints Anges Gardiens, de St. Joseph, de St..... (*a*) et l'intercession de tous les saints :

Quand je mourrai, accordez-moi le secours des prêtres :

Seigneur Jésus, Fils du Dieu vivant, par votre sainte Incarnation :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre Nativité :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre baptême et votre saint jeûne : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre faim et votre soif : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par vos veilles, par vos gémissemens et par

Selon votre grande miséricorde.

(a) On nomme ici le saint sous l'invocation duquel est dédié l'autel de la confrérie.

vos soupirs : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par vos larmes très-amères :

Par vos travaux et par vos douleurs extrêmes :

Par votre sueur de sang :

Par les liens qui ont attaché vos mains sacrées :

Par les cruelles plaies que les cloux vous ont faites :

Par votre couronne d'épines :

Par le sang que vous avez répandu :

Par votre croix et votre passion :

Par le fiel et par le vinaigre que vous avez goûtés :

Par vos cinq plaies :

Par votre sainte agonie :

Par votre très-sainte âme que vous avez remise entre les mains de votre Père, et qui fut séparée de son corps pour la rédemption du monde :

Par votre mort et votre sépulture :

Père céleste, qui êtes Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Rédempteur des hommes, qui êtes Fils de Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Esprit-saint qui procédez du Père et du Fils : Faites que je meure de la mort des justes.

Trinité sainte, qui n'êtes qu'un Dieu :

Par les entrailles de votre miséricorde :

Par les mérites et l'intercession de la sainte vierge :

Par les mérites et l'intercession des saints apôtres et évangélistes :

Par les mérites et l'intercession de tous les saints et saintes qui ont souffert le martyre :

Par les mérites et l'intercession des saints pontifes et confesseurs :

Par les mérites et l'intercession des saints docteurs :

Par les mérites et l'intercession des saints religieux et hermites.

Par les mérites et l'intercession des saints prêtres et lévites :

Par les mérites et l'intercession des saintes vierges et veuves ;

Saint Michel archange, saints anges gardiens, esprits saints de tous les ordres célestes, grand St. Joseph, digne époux de Marie, saints patrons, défendez-moi dans le combat, afin que je ne périsse pas au redoutable jugement de Dieu ; et vous, vierge, mère admirable, qui consolez les affligés, qui êtes la reine de tous les saints ; faites par votre intercession que mon esprit, exempt de tout péché, et n'ayant plus rien à expier en l'autre monde, mérite d'être

Faites que je meure de la mort des justes.

reçu par les anges, et conduit dans la céleste patrie. Ainsi soit-il.

On dit ensuite le chapelet des morts, qui commence par le *De profundis: Pater noster* à chaque dizaine ; puis dix fois :

Requiem æternam dona eis, Domine:

Et lux perpetua luceat eis.—A la fin de chaque dizaine : *Requiescant in pace. R. Amen.*

Le chapelet est de six dizaines.

Après la dernière, on ajoute:

V. A portâ inferi ;
R. Erue, Domine, animas eorum.
V. Domine, exaudi orationem meam ;
R. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS.

FIDELIUM, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuorum remissionem cunctorum tribue peccatorum ; ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum. R. Amen.

En finissant, l'on dit :

MARIA, mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege,

Et horâ mortis suscipe.
Gloria tibi, Domine,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et Sancto Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

Nos cum beatis angelis et omnibus sanctis benedicant JESUS, Maria, Joseph.

In nomine Patris, &c.

(*Les prières qui suivent sont laissées à la dévotion de chacun.*)

—

ACTE D'ACCEPTATION DE LA MORT.

J'ADORE, ô mon Dieu, votre être éternel : je remets entre vos mains celui que vous m'avez donné, pour être détruit, quand il vous plaira, par la mort que j'accepte avec soumission, en union de celle de Jésus-Christ, et en esprit de pénitence. Dans cette vue je m'en réjouis et j'espère que l'acceptation que j'en fais, attirera sur moi votre miséricorde, pour me faire faire heureusement ce redoutable passage.

Je désire, Seigneur, vous faire par ma mort un sacrifice de moi-même, et rendre hommage à la grandeur de votre être par l'anéantissement du mien.

Je désire que ma mort soit un sacrifice d'expiation qui vous agrée, ô mon Dieu, et qui

puisse satisfaire à votre justice pour tant d'offenses que j'ai commises. Dans cette vue j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux sens et à la nature.

Je consens, ô grand Dieu, à la séparation de mon âme d'avec mon corps, en punition de ce que par mon péché je me suis séparé de vous. J'accepte la privation de l'usage des sens, en satisfaction des péchés que j'ai commis par eux.

J'accepte, ô mon Dieu, d'être foulé aux pieds et caché en terre, pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à paraître aux yeux des créatures. J'accepte qu'elles m'oublient et ne se souviennent point de moi, en punition du plaisir que j'ai eu d'être aimé d'elles. J'accepte la solitude et l'horreur du tombeau, pour réparer mes dissipations et mes amusemens.

J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre et en cendre, et je consens qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour lui.

O poudre, ô cendre, ô vers ! je vous reçois, je vous chéris, et vous regarde comme les instrumens de la justice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses ordres.— Vengez ses intérêts : réparez les injures que je lui ai faites : détruisez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, et

faites triompher la puissance du Créateur de la faiblesse de son indigne créature.

Je m'y soumets, ô mon Dieu, et même au jugement, tel qu'il soit, que vous ferez de mon âme au moment de ma mort, pourvu que je vous possède dans l'éternité.

Je vous demande cette grâce, Dieu de miséricorde, par le mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints et saintes du paradis. Ainsi soit-il.

ORAISON

Pour adorer le très-saint Sacrement de l'autel.

MON Dieu et mon Sauveur Jésus, vrai Dieu et vrai homme, digne victime du Très-Haut, pain vivant et source de vie éternelle : je vous adore de tout mon cour dans votre sacrement, avec dessein de réparer toutes les irrévérences, profanations et impiétés qui ont été commises contre vous dans ce redoutable mystère.—Je me prosterne devant votre sainte majesté, pour vous y adorer présentement au nom de tous ceux qui ne vous y ont jamais rendu aucun devoir, et qui peut-être seront si malheureux que de ne vous y en rendre jamais, comme les hérétiques, athées, blasphémateurs, juifs, idolâtres et tous les infidèles.—Je souhaiterais, mon Dieu, vous

pouvoir autant donner de gloire, qu'ils vous en donneraient tous ensemble, s'ils vous y rendaient fidèlement leurs respects et leur reconnaissance. Je voudrais pouvoir recueillir dans ma foi, dans mon amour et dans le sacrifice de mon cœur, tout ce qu'ils auraient été capables de vous rendre d'honneur, d'amour et de gloire dans l'étendue de tous les siècles. Je désire même de toute l'ardeur de mon âme, vous donner autant de bénédictions et de louanges, que les damnés vomiront d'injures contre vous dans toute la durée de leurs supplices : et pour sanctifier cette adoration et vous la rendre plus agréable, je l'unis, ô mon Sauveur, à toutes celles de votre Eglise universelle du ciel et de la terre.—Regardez les sentimens de mon cœur, plutôt que les paroles de ma bouche. J'ai dessein de vous dire tout ce que votre Esprit inspire pour vous honorer, à votre mère et à vos saints, et tout ce que vous dites vous-même à Dieu votre Père dans ce glorieux et auguste sacrement où vous êtes son holocauste perpétuel, et dans le bienheureux sein où il vous engendre de toute éternité, et où vous êtes une même chose avec lui par la divine essence.

AMANDE HONORABLE
Au sacré Cœur de Jésus.

TRÈS-adorable Jésus, je me prosterne à vos pieds, en présence de tous les anges, qui

vous environnent, saisi d'une extrême douleur, à la vue des ingratitudes, des mépris, des sacriléges, des profanations, des irrévérences, et de l'oubli dont la plupart des hommes paient l'amour immense que vous nous témoignez dans votre adorable Sacrement.—Faut-il, mon aimable Sauveur, que vous immolant sans cesse sur nos autels, qu'y reposant jour et nuit, tout occupé du soin de nous communiquer vos grâces et du désir de venir à nous ; faut-il que, semblant vous oublier aussi vous-même, pour ne penser qu'à nous, vous épuisant, vous consumant pour nous, il y ait encore des ingrats qui vous oublient, vous méprisent, vous outragent par mille irrévérences ; des persécuteurs qui vous traitent avec la dernière indignité, par tant de sacriléges et par tant d'impiétés abominables ! Ah ! je confesse, Seigneur, qu'il ne fut jamais d'ingratitude plus détestable.—Abuser de cet excès inoui de votre amour, qui vous porte à vous anéantir pour demeurer avec nous et pour vous donner vous-même à nous ; porter le crime jusque sur votre personne adorable ; la seule pensée me fait frémir d'horreur !—Quels doivent être les sentimens de votre sacré cœur, vous voyant ainsi oublié, abandonné et traité avec tant de mépris par la plupart des hommes ?

Je les déteste, mon aimable Jésus, ces opprobres, dont on vous déshonore, et je les dé-

teste de tout mon cœur. C'est avec tous les sentimens de douleur, d'humilité et de confusion, dont je suis capable, que je fais maintenant amande honorable à votre divine Majesté pour tous les outrages qu'on commet contre vous.

Oui, c'est avec un cœur tout humilié et tout percé de douleur, que je vous en demande mille fois pardon.—Que ne puis-je, Seigneur, arroser de mes larmes et de mon sang tous les lieux où votre sacré cœur a été si indignement outragé! —Que ne puis-je, par quelque nouveau genre d'hommage, réparer tant de profanation!—Que ne puis-je enfin porter tous ceux qui en sont coupables, à entrer dans les voies de la pénitence et à vous honorer à l'avenir, du moins autant qu'ils vous ont offensé! Mais comme j'ai été moi-même du nombre de ces ingrats, je viens vous témoigner le sensible regret que j'en ai, et m'offrir à vous pour souffrir tous les châtimens dont il vous plaira me punir.— Frappez, Seigneur; je baiserai toujours la main qui exercera sur moi une rigueur aussi juste. Trop heureux! si je puis par toutes sortes de tourmens, réparer les injures que j'ai faites à votre sacré cœur.

Recevez, mon aimable Jésus, cette amande honorable en l'union de celle que vous fîtes à votre Père sur la croix, pour les péchés de tous les hommes; recevez-la, et en même temps

pardonnez-moi tant d'ingratitudes que je ne puis expier qu'en m'attachant désormais à vous honorer par toutes les voies dont je suis capable : c'est à quoi je suis entièrement résolu. Mais, Seigneur, fortifiez ma faiblesse par votre grâce, et faites qu'après avoir trouvé dans votre sacré cœur une retraite constante et assurée pendant la vie, je puisse, à l'heure de ma mort, rendre les derniers soupirs dans le même cœur. Ainsi soit-il.

Acte d'offrande et de consécration au sacré Cœur de Jésus.

CŒUR adorable de Jésus, pour réparer les outrages qu'on vous fait en toutes les parties du monde, dans votre adorable Sacrement, et pour éviter, autant que j'en serai capable, de tomber dans le même malheur, je m'offre, je me dévoue et me consacre sans réserve à vous aimer et vous honorer sous ses espèces adorables, de toute l'étendue de mes forces et par toutes les voies que je pourrai.

Agréez, Seigneur, la donation que je vous fais, avec toute l'ardeur de mon âme, de tout ce que je suis et de tout ce que je puis.—Ah ! que je souhaiterais de pouvoir expier par mes adorations et par mon application à vous hono-

rer, tous les outrages qu'on commet contre vous ! Daignez, aimable Jésus, regarder désormais ma personne, ma vie, mes actions, mes peines, mes souffrances, le mérite et la satisfaction de mes bonnes œuvres, comme des choses consacrées à votre honneur, pour réparer les outrages qu'on vous fait dans le saint Sacrement. Disposez de moi dans cette vue selon votre bon plaisir, et comme vous le jugerez à propos pour expier les profanations, les irrévérences, l'oubli, l'ingratitude dont on vous outrage sur nos autels.—Je m'offre entièrement à tout, et ne veux jamais avoir d'autre désir.

Ah ! que je serai heureux si je puis être une victime agréable à vos yeux, toute immolée à votre gloire, brûlée et consumée par les flammes de votre amour.—Je le serai, ô mon Jésus, s'il vous plaît de me favoriser de vos grâces et de me donner entrée dans votre sacré Cœur—C'est là que je puiserai des lumières pour vous connaître et des saintes affections pour vous aimer. —C'est là qu'oubliant tout l'univers et m'oubliant moi-même, je ne m'occuperai qu'à vous honorer et à vous glorifier.—Ouvrez-le-moi, Seigneur, ce cœur adorable, et faites tomber sur moi quelques étincelles de ce feu divin dont il est embrâsé, pour embrâser le mien de votre amour, et pour consumer en lui tout ce qui pourrait m'en fermer l'entrée.—Je n'ai et ne

veux avoir jamais d'autre désir que d'y vivre et d'y mourir avec vos plus fidèles serviteurs.— Ainsi soit-il.

O Cor Jesu, amoris victima, sis mihi salus in tempore tribulationis et in horâ mortis, et dic animæ meæ, salus tua ego sum.

O Cœur de Jésus, victime d'amour, soyez-moi favorable dans le temps de la tribulation et à l'heure de la mort ; et dites à mon âme : je suis votre salut.

Oraison au saint Cœur de la Ste. Vierge.

O GRANDE et admirable Marie, mère de Jésus ; quoique je ne mérite pas de me présenter devant vous, ni même de penser à vous ; appuyé néanmoins sur votre incompréhensible bonté, je parlerai à votre cœur très-aimable avec tout le respect qui me sera possible, et je l'honorerai en toutes les manières que je pourrai selon la volonté de votre Fils bien-aimé.

Je parlerai au cœur maternel de ma très-bonne mère, quoique je sois infiniment indigne d'être du nombre de ses enfans, et je le bénirai de toute l'étendue de ma volonté.

Je parlerai au très-noble cœur de la souveraine de tout l'univers, moi qui ne suis que poudre et que cendre, et je le saluerai et exalterai de toutes les puissances de mon âme, et en toute humilité et dévotion.

Je vous salue donc des plus intimes affections de mon cœur, ô très-digne cœur de Marie, reine des anges, miroir très-brillant et très-parfait de la beauté, de la sainteté et de la gloire de tous les esprits angéliques.

Je vous salue, ô très-saint cœur, temple très-auguste de la divinité, temple qui a été bâti de la main du tout-puissant, temple qui n'a jamais été profané ni par la dépravation de l'esprit du monde, ni par l'amour désordonné de soi-même, ou de quelqu'autre chose créée : temple orné de toutes les vertus les plus éclatantes, et de toutes les grâces et dons du Saint-Esprit les plus éminens ; temple dans lequel, après celui du très-divin cœur de Jésus, la très-sainte Trinité est plus hautement glorifiée et aimée que dans tous les autres temples matériels et spirituels qui sont au ciel et sur la terre ; temple dans lequel votre esprit, ô vierge glorieuse, était toujours retiré et recueilli, pour y offrir à Dieu un sacrifice continuel de louanges, d'honneur et d'amour très-excellent.

O ma très-honorée Dame et ma très-chère mère, mon cœur bondit de joie de voir le vôtre si saint, si heureux, si glorieux, si royal, si rempli d'amour pour Dieu, de charité pour tous les hommes, de dilection pour vos enfans, et si plein de toutes sortes de merveilles.

O mère de miséricorde, je vous conjure par toutes les bontés et les miséricordes de votre

cœur très-saint, et par le zèle ardent qu'il a pour le salut des âmes, d'avoir pitié du mien et de ceux de tous mes co-associés, et que par votre intercession ce qui vous déplaît y soit détruit, et que l'image du vôtre y soit gravée.—Daignez les présenter tous à votre cher Fils, afin qu'il les embrâse du feu de son amour, qu'il fasse des cœurs selon ses désirs, qui puissent le glorifier et l'aimer en cette vie et pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

Oraison très-dévote au sacré cœur de Jésus.

C'EST dans votre sacré cœur, ô mon Jésus, que je veux vivre ; c'est dans votre sacré cœur que je veux mourir ; c'est dans cette abîme de vos miséricordes que je jette toutes mes misères. —Je sais que mes péchés sont grands ; mais quelque grands qu'ils soient, je sais que votre cœur est toujours disposé à me les pardonner, dès que je suis résolu de ne les plus commettre. —Oui, Seigneur, en votre saint nom de Sauveur et de Père, vous me pardonnerez mes péchés, parce qu'ils sont grands ; et plus ils sont grands, plus vous ferez éclater la grandeur de vos miséricordes.—Soyez donc, Seigneur Jésus, favorable à un pécheur qui ne le veut plus être : faites qu'il vous craigne et qu'il vous aime. Ainsi soit-il.

PRIÈRES ET ORAISONS

Aux trois personnes divines, pour obtenir
UNE BONNE MORT.

O PÈRE éternel, qui avez tant aimé le monde que de lui avoir donné votre Fils unique, j'ose bien espérer de votre miséricorde le salut de mon âme, puisque vous ne me l'avez pas donné pour me condamner, mais pour me sauver.

O divin Jésus, sauvez-moi et souvenez-vous que vous avez dit n'être pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs, et que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.—Que je vive donc en vous, ô bon Jésus! que je souffre et que je meure pour vous : que mes douleurs soient unies aux vôtres, mon agonie et ma mort sanctifiées par la vôtre, et que je puisse participer aux sacrées dispositions que votre sainte âme eut au dernier moment de votre vie, auxquelles je m'unis de tout mon cœur, pour suppléer à celles qui me manquent. Je m'abandonne à vous, afin de souffrir pour votre amour les douleurs de la mort, quand et autant qu'il vous plaira. Je désavoue dès à présent toutes les impatiences où le mal pourrait me faire tomber alors.

Venez, Esprit divin, vous reposer dans mon âme avec vos sept dons, pour la purifier et la vivifier, pour la justifier et la sanctifier ; con-

sumez en elle, par le feu de votre saint amour, tout ce qu'il y a de terrestre ; et fortifiez-la dans son dernier passage contre toutes les tentations de ses ennemis.

A la très-sainte Vierge.

DOUCE mère de Jésus-Christ, vierge Marie, secourez-nous, indignes pécheurs ; ne permettez point que nous soyons surpris d'une mort imprévue, de peur que nous sortions subitement de ce monde avant de nous être préparés à la mort. Priez pour nous, vierge pleine de grâces : nous vous en conjurons par la passion si amère de votre Fils et par votre douce mort. Faites qu'en détestant le péché, en renonçant au démon et à ses œuvres, ayant fait une confession humble et sincère, accompli une sérieuse pénitence, nous nous réconcilions avec votre Fils avant de sortir de ce monde. Faites-nous ressentir les effets de votre miséricorde, glorieuse vierge, à cette heure si redoutable, lorsque nos sens et tout notre esprit nous abandonneront, lorsque notre langue, déjà morte, ne pourra plus se remuer pour vous invoquer, lorsque nos yeux ne verront plus la lumière, et que nos oreilles ne pourront plus entendre ; souvenez-vous en ce moment-là, des prières que nous vous offrons à présent pour le prévenir.—Secourez-nous dans une extrémité si pressante ; défendez-nous contre nos ennemis ; montrez que vous êtes

notre mère, et faites que celui qui, pour notre salut, a voulu être votre Fils et naître de vous, nous reçoive favorablement par vous.

Aux saints Anges.

ANGE de Dieu qui êtes mon gardien, éclairez-moi, protégez-moi, conduisez heureusement mes pas dans le chemin du ciel ; et à l'article de la mort, assistez-moi et tous ceux qui sont associés à cette confrérie.

V. Saints anges, nos aimables gardiens, combattez en notre faveur. R. De peur que nous ne soyons condamnés au jugement de Dieu.

ORAISON.

MON Seigneur et mon Dieu, qui par votre providence ineffable daignez envoyer vos anges pour nous garder, faites-nous la grâce d'être sous leur protection tous les momens de notre vie, et surtout au dernier qui doit les couronner tous, afin que nous puissions avec eux vous bénir à jamais dans les cieux. Ainsi soit-il.

A Saint Joseph.

GRAND saint Joseph, époux de Marie, employez en ma faveur le crédit que vous avez au ciel ; assistez-moi dans ce moment et surtout dans celui qui doit terminer ma vie.

V. Le Seigneur l'a établi le maître de toute sa maison. R. Et le prince de tout son héritage.

ORAISON.

MON Sauveur Jésus-Christ, qui pour recon-

naître les soins empressés et les bons services que vous avez reçus de votre cher nourricier, St. Joseph, sur la terre, avez voulu qu'il fît la plus heureuse et la plus précieuse de toutes les morts, entre vos bras et ceux de votre incomparable Mère son épouse ; préservez-nous, s'il vous plaît, par son intercession, de toute mort imprévue, et faites que nous mourrions de la mort des justes, vous qui vivez et régnez avec Dieu votre Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIÈRE

Composée des propres paroles que Jésus-Christ a prononcées sur la croix, pour demander à Dieu une sainte mort.

O BON Jésus, qui pour mon salut avez bien voulu naître dans une étable, vivre dans les travaux, mourir sur une croix, dites, je vous supplie, à votre Père céleste, à l'heure de ma mort : mon Père pardonnez-lui ; dites à votre Mère en ma faveur : voilà votre fils ; dites à mon âme : aujourd'hui vous serez avec moi en paradis.—Mon Dieu ne m'abandonnez-pas, j'ai soif, et une soif extrême de vous, ô mon Sauveur qui êtes la fontaine de vie. Mes jours s'écoulent insensiblement : tout est bientôt consommé pour moi ; c'est pourquoi, mon adorable Rédempteur, à présent et pour toujours je remets mon âme entre vos mains.

ons services
nourricier,
qu'il fît la
e toutes les
e incompa-
z-nous, s'il
toute mort
rions de la
égnez avec
int-Esprit,
si soit-il.

ésus-Christ
demandant.

t avez bien
vre dans les
es, je vous
eure de ma
tes à votre
ls ; dites à
avec moi en
nez-pas, j'ai
ò mon Sau-
es jours s'é-
bientôt con-
on adorable
ajours je re-

5d